



WWW.TENNISACTUEL.CH

CONDITIONS GÉNÉRALES

RÈGLEMENT STAGES

Inscriptions stages minitennis, débutants, perfectionnement et camp multisports

Vous trouverez les formulaires d'inscription :

À télécharger sur www.tennisactuel.ch (rubrique Blog)

Vous devez vous inscrire auprès de l'association Tennis Actuel par courrier ou par courriel.

La confirmation de votre inscription se fait par sms ou courriel.

Le paiement se fait à l'inscription par BVR ou par virement, et avant le début du stage.

C'est le **paiement qui valide définitivement votre participation**. Dans le cas contraire, vous pourriez perdre votre place au profit d'une inscription en liste d'attente.

Frais de rappel facturés 20 CHF.

En cas d'annulation, le stage est remboursé seulement sur présentation d'un certificat médical. Le délai pour en faire la demande est de 30 jours.

En cas d'arrêt en cours de stage, aucun remboursement n'est effectué. Le report sur un autre stage est envisageable.

Si le nombre d'élèves est insuffisant, l'association Tennis Actuel se réserve le droit d'annuler le stage et de le reporter sur une autre semaine.

Lieux

Les stages se déroulent au Tennis d'Aire, au TC Soral et au TC Satigny.

En cas d'intempéries

Un sms d'annulation est transmis aux élèves concernés au plus tard 30 min avant l'heure du cours ; une procédure de rattrapage est étudiée en fonction des possibilités techniques (le 1^{er} cours n'étant pas remplacé).

En l'absence de tout message de la part de l'association, le cours est maintenu en extérieur.

Matériel

Les enfants sont en tenue de sport et chaussures de sport. Casquette, crème solaire et boisson. Pour le minitennis les raquettes sont fournies, pour les autres cours le prêt de raquettes est possible.

RÈGLEMENT ÉCOLE DE TENNIS

Inscriptions

Vous trouverez les formulaires d'inscription :

À télécharger sur www.tennisactuel.ch (rubrique Blog)

Vous devez vous inscrire auprès de l'association Tennis Actuel par courrier ou par courriel.

La confirmation de votre inscription se fait par courriel ou par courrier.

Conditions de paiement

C'est le paiement qui valide définitivement votre participation.

Le paiement se fait à l'inscription par BVR ou par virement. Une facture vous est transmise par courriel ou par courrier. Pour les résidents de Soral et Laconnex c'est le TC Soral qui se charge de la facturation.

Paiement fractionné majoration de 15 %.

En cas d'arrivée en cours d'année, le paiement se fait à réception de la facture.

En cas d'annulation ou d'arrêt en cours de session, aucun remboursement n'est effectué. Le report sur une autre inscription –stage, autre saison, etc. – est envisageable.

Pour tout désistement non justifié et non écrit, 50 CHF de frais d'annulation sont facturés.

Lieux

- Tennis club de Soral Chemin des Effeilles 1286 Soral / courts extérieurs - automne-printemps

- Tennis club de Satigny Route d'Aire-la-Ville 1242 Satigny / salle couverte, courts extérieurs - année

En cas d'intempéries

Un sms d'annulation est transmis aux élèves concernés au plus tard 30 min avant l'heure du cours ; une procédure de rattrapage est étudiée en fonction des possibilités techniques (le 1^{er} cours n'étant pas remplacé).

En l'absence de tout message de la part de l'association, le cours est maintenu en extérieur.

Matériel

Les enfants sont en tenue de sport et chaussures de sport. Casquette, crème solaire et boisson. Pour le minitennis les raquettes sont fournies, pour les autres cours le prêt de raquettes est possible.

RÈGLEMENT COURS PRIVÉS

Inscriptions

Les inscriptions se font par courrier, par courriel ou par téléphone aux coordonnées de l'association.

Conditions de paiement

Pour les juniors, le paiement se fait à réception de la facture. Pour les adultes, le paiement des cours privés ou collectifs est effectué avant chaque cours.

Tout désistement doit être signalé 48h à l'avance.

En cas d'intempéries

En cas de doute sur les conditions climatiques, joindre le professeur 60 min avant le cours.

Les représentants de l'association Tennis Actuel se réservent le droit de refuser, de transférer ou d'exclure toute personne qui perturberait le bon déroulement des cours.

Les cours ont lieu sur les surfaces choisies par l'association Tennis Actuel.

Tous les participants doivent justifier d'une assurance personnelle en responsabilité civile et d'une assurance accident, et doivent également posséder un certificat médical d'aptitude à la pratique du tennis et du sport en général.

<p>TENNIS ACTUEL c/o Karine Jeandet - 31 rue Daubin 1203 Genève Suisse www.tennisactuel.ch - contact@tennisactuel.ch +41 (0)79 203 75 28 - +33 (0)6 07 27 83 04</p>
